

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DE VILLERS-ALLERAND MONTCHENOT**
du 5 février 2018

Le 31 janvier 2018, convocation des Membres du Conseil Municipal pour le 5 février 20h30, en Conseil Ordinaire.

L'an deux mil dix-huit, le 5 février à 20h30, le Conseil Municipal de VILLERS-ALLERAND étant assemblé en séance, après convocation légale, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Wily DUBOS, Maire.

Etaients présents :

Wily DUBOS, Maire, Olivier BAN, Jean-Pierre BERTHELOT, Jean-Marie CHAPPELLET Jean-Pierre COCQUELET, Didier DE AMORIN, Estelle COURTEIX, Hubert FOURNET, Clément GOELDEL, Bernard JACQUINET, Bernard WEILER.

Absents excusés : -

Absente Françoise PARANT donne son pouvoir à Jean-Pierre BERTHELOT

À noter l'arrivée de Monsieur Olivier Ban après le vote des délibérations,

Au moment des votes des délibérations :

Nombre de présents :11

Nombre de votants : 10

ORDRE DU JOUR :

Délibérations :

05/2018 : Approbation des nouveaux statuts de la communauté urbaine du Grand Reims, cette délibération remplacera et annulera la délibération 03/2018, suite à une erreur dans les statuts à approuver.

06/2018 : Rétablissement des indices de rémunération de madame Bouvier secrétaire de mairie, suite à la modification des indices du Centre de Gestion de la Marne

Informations diverses.

Questions diverses

Le maire ouvre la séance et demande aux membres du Conseil Municipal de signer, d'une part la feuille de présence et d'autre part le procès-verbal du 8 janvier 2018. Aucune correction ni modification ne sont apportées.

Madame Estelle COURTEIX accepte de remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATIONS :

05/2018 : Approbation des nouveaux statuts de la communauté urbaine du Grand Reims. Cette délibération remplacera et annulera la délibération 03/2018, suite à une erreur dans les statuts à approuver.

La CUGR a souhaité créer un outil de mutualisation de la commande publique sous la forme d'une centrale d'achat profitable à l'ensemble des 143 communes et structures associées au territoire.

Pour créer une telle structure la CUGR a dû se doter de la compétence, puis modifier ses statuts. De plus, ces nouveaux statuts restituent les compétences scolaires, périscolaires, restauration scolaires, aux communes de Gueux et de Muizon.

Nous avons reçu une version erronée des statuts à approuver (le Nord Champenois n'apparaissait plus dans l'aménagement numérique, et la rédaction relative à la centrale d'achat n'était pas la définitive). C'était à partir de cette version erronée que nous avons voté la précédente délibération.

Depuis, la bonne version nous a été délivrée, dans l'article 6 il est dit : conformément à la réglementation en vigueur, la communauté urbaine peut se constituer en centrale d'achat pour toutes les catégories d'achat pour son compte ou pour le compte de tout ou partie de ses membres ou toute autre structure.

Par délibération du 21 décembre 2017, le Conseil communautaire a adopté les nouveaux statuts de la communauté urbaine du grand Reims. Il nous appartient en tant que membre de les approuver.

Un arrêté préfectoral sera pris à l'issue de ce délai, pour acter les nouveaux statuts.

Une nouvelle délibération de modification des statuts sera proposée en 2018, afin d'acter les compétences facultatives de la Communauté urbaine du Grand Reims, conformément au processus de fusion.

La présente délibération a donc pour objet d'approuver les statuts de la Communauté Urbaine du Grand Reims.

Il est procédé au vote.

POUR : 10 / CONTRE : 0 / ABSTENTION : 0 / ACCEPTÉ À L'UNANIMITÉ

06/2018 : Rétablissement des indices de rémunération de madame Bouvier, secrétaire de mairie, suite à la modification des indices du Centre de Gestion de la Marne.

En février 2017, madame la secrétaire de mairie est passée de l'indice 503 à 537. La procédure d'enregistrement par le logiciel de fiches de paie ne s'est pas faite. Elle est donc restée à l'ancien indice. Ce n'est que maintenant que l'erreur est détectée. Je vous propose donc avec effet rétroactif que soit entré dans le logiciel, le bon indice qui permettra un salaire augmenté de 109 € par mois.

Il est procédé au vote.

POUR : 8 / CONTRE : 0 / ABSTENTION : 2 / ACCEPTÉ À LA MAJORITÉ

Arrivée de Monsieur Olivier Ban.

INFORMATIONS DIVERSES :

1 - Dératisation.

Nous avons rencontré une entreprise de dératisation.

Nous proposons d'abord, une enquête/sondage, pour une « dératisation de tous les lieux sensibles, à la présence de rats, dans le village ».

Un flyer sera distribué demandant à chaque administré, s'il souhaite que l'entreprise passe chez lui, afin de lui proposer des solutions de dératisation, si nécessaire.

L'entreprise se trouvera à la disposition du public afin de venir dans les maisons, en présence du propriétaire, pour porter un diagnostic et dératiser, si besoin est.

À nous de fixer le jour de passage de l'entreprise.

La mairie prend en charge le coût des grains empoisonnés, installés par l'entreprise de dératisation chez les particuliers mais pas les boîtes d'appâtage (de l'ordre de 15 € la boîte).

Par ailleurs, à compter de Mars 2018, la Mairie ne sera plus autorisée à délivrer des grains empoisonnés aux habitants.

2 - Signature de la convention « participation citoyenne » avec la gendarmerie.

A la suite du passage du Lieutenant Mazure et des explications publiques qui ont été données concernant le possible accroissement de la sécurité du village, le conseil municipal de Villers-Allerand Montchenot a envisagé de s'inscrire dans le dispositif « participation citoyenne ». Un appel à des volontaires « référents » a été fait. Nous avons 4 volontaires dont les noms et coordonnées ont été envoyés à la gendarmerie.

La gendarmerie de Taissy a communiqué que la convention tripartite Préfecture, Gendarmerie, Mairie pourrait être signée le vendredi 23 février 2018 à la Mairie de Villers-Allerand en présence de madame la sous-Préfète. On attend l'accord de la sous-Préfète et l'heure.

Les voisins référents volontaires, inscrits dans le système de vigilance et de prévention active et citoyenne, dont la liste a été communiquée et validée par la gendarmerie sont invités à la signature de la convention, ainsi que les membres du conseil qui pourront se libérer.

De plus, dans le cadre d'une stratégie territoriale de sécurité et de prévention, le partenariat avec la gendarmerie s'élargit par la mise en place d'un système de vidéo-protection sur le village, avec des dépenses qui pourraient se placer en 2018 et 2019. Ce système servirait à la gendarmerie, notamment grâce à la possibilité de pouvoir identifier des véhicules suspects.

Le Conseil sollicite le concours du Référent Sûreté de la Gendarmerie Nationale qui pourra effectuer une étude argumentée sur le positionnement des caméras et une approche financière avant de donner un accord définitif. Le conseil s'engagera dans ce dispositif en accord avec la Préfecture.

4 - Communauté Urbaine du grand Reims.

Suite à la remarque contenue dans le porté à connaissance de la Préfecture et aux rappels de la DDT, la station d'épuration de Villers-Allerand Rilly la Montagne sera remise en conformité en 2018 par les services de la Communauté Urbaine.

Il est inscrit avant juin 2018 un diagnostic du réseau des eaux avant travaux rue de la Ferme à partir de la ferme et rue de la Fosse aux Prés.

5 - Signature de la convention avec E.P.I.S.

La parole est donnée à monsieur JACQUINET.

La convention avec E.P.I.S pour l'entretien des espaces verts est à renouveler pour 2018. Cette convention a pour objet la tonte des départementales traversant la commune (14 passages contre 12 en 2017) le nettoyage des fossés et de la Crayère. Le coût pour la commune sera de 7 300 €.

6 - Le CCAS.

Le maire demande au conseil municipal de réfléchir sur le CCAS et propose 6 membres plutôt que 8, avec 3 membres issus du Conseil Municipal (actuellement le seul membre issu du Conseil est Monsieur Hubert Fournet) et trois membres extérieurs (actuellement sont nommés : madame Marseille et monsieur Ledoux Franck)

Il souhaite que deux autres membres du conseil se portent volontaires.

Messieurs Berthelot et Goedel se portent volontaires, le vote se passera au prochain conseil sous la forme d'une délibération.

7 - Atelier municipal.

Olivier Ban prend la parole. Le chantier se termine. Un problème de fuite dans la couverture, repéré, est en phase d'être solutionné. L'éclairage extérieur va être adapté. va être adapté.

L'enherbage et la plantation d'arbres aux abords seront réalisés par les employés municipaux.

Bernard Weiler nous rappelle, alors, les conseils du Parc Naturel de la Montagne de Reims pour l'aménagement des ces espaces en milieu humide.

Plus personne ne souhaitant prendre la parole, la séance est levée à 21h25.